République française

Département de l'Hérault

Commune de Rosis

Séance du 3 novembre 2014

Membres présents: **M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI–Germain FARENQ - Anne MAUREL-– Sébastien ALLIES–Moïse ROQUES - Mme Magali CAZALS Daniel BOURDON**

Membre(s) absent(s) excusé(s) : **– Mlle Nathalie MENDES–(pouvoir à Daniel BOURDON)- Stéphane SAUTEREL(Pouvoir à Jacques MENDES) - Mme Arlette ARAGON (pouvoir à Germain FARENQ).**

Secrétaire de séance : **Sébastien ALLIES.**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de séance du CM du 1er sept 2014
2. Demande de l'Etat de catastrophe naturelle
3. Arrêté d'interdiction chemin des Banissous
4. Schéma directeur d'alimentation en eau potable, nouvelle version
5. Frais de scolarité école de st Gervais et regroupement scolaire.
6. Congrès national des communes forestières
7. Redevance incitative emplacement des conteneurs
8. Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc –Pacte financier
9. OPAH – Diagnostic étude préalable
10. Dégâts d'orages sur voirie communale
11. CFMEL – planning des réunions
12. Site majeur - Rencontres avec divers partenaires
13. Chaudière Bois – Demande de fonds de concours
14. La commune lauréate du concours nos moulins ont de l'Avenir
15. Refuge Marcel Cèbe Travaux d'isolation
16. Fixation du taux de la Taxe d'aménagement
17. Parc Naturel Régional du Haut Languedoc –Dispositif d'aide aux manifestations éco responsables
18. Région LR – Attribution d'une subvention de clôture du pont vieux
19. CNRACL - le contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires des agents
20. Info proposition publicitaire
21. Le point sur les travaux
22. Cérémonie du 11 novembre
23. Fêtes de fin d'année Vœux de la Municipalité
24. Agenda des manifestations festives et culturelles 2015

Flashez ce Q R code et accédez directement au site internet de la commune de ROSIS

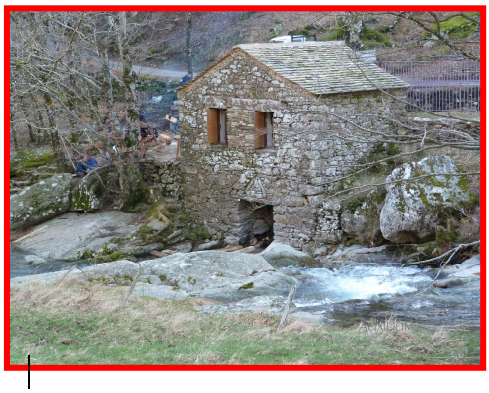

LE MOULIN DE LAFAGE

Lauréat de deux prix nationaux

- ***Le 1er prix National de l'AMOPA (Prix décerné par l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques au LEP de Bédarieux.***
- ***Le 1er prix du Concours « Nos moulins ont de l'Avenir » décerné par la fondation du patrimoine, la FMDF (Fédération des Moulins de France) et la FFAM (Fédération française des associations de sauvegarde des moulins) à la commune de Rosis).***

TABLEAU DE BORD DU SITE INTERNET

http://www.rosis-languedoc.fr

Fréquentation du site –

Fréquentation du site - pour l'année 2013 = 59 888 Visites

Mois d'OCTOBRE 2014 = 9 180 visites / 69 041 visites

La Maison du Mouflon et du Caroux à Douch est FERMEE

depuis le 2 novembre 2014

Nombre de visiteurs depuis le 15 avril 2014 à ce jour 02.11.14 = 4 642 visiteurs

1 - APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal **du 6 octobre 2014.**

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

Avis du Conseil : ***Le Conseil adopte le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal du 6 octobre 2014.***

Nombre de voix: **Pour :** ***11*** **contre :** **/** **abstention:** **/**

2 – DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du mail que vient de nous adresser les services de la Préfecture de l'Hérault , qui nous demande de bien vouloir leur retourner par Email le formulaire de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dûment rempli pour la période du 16 au19 septembre 2014 correspondant à l'épisode pluvieux subit dans l'Hérault.

Il indique que ce mail précise que notre demande de classement étant en cours d'instruction par la commission interministérielle compétente, et que la commission réclame ce document.
Il indique également que vu le caractère d'urgence de ce dossier, le formulaire dûment renseigné a été adressé par retour de mail aux services de la Préfecture de l'Hérault.

Avis du Conseil : ***Le Conseil approuve cette décision.***

Nombre de voix: **Pour :** ***11*** **contre :** **/** **abstention:** **/**

3 – CHEMIN DES BANISSOUS – ARRETE D'INTERDICTION SUITE A EBOULEMENTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'après avoir été informé de dégradations sortantes sur le Chemin des Banissous (GRPays et PR) le service des sports nous a demandé de bien vouloir prendre un arrêté d'interdiction d'utilisation de ce chemin de grande randonnée particulièrement fréquenté, dont des murs de la draille se sont éboulés et des embâcles jonchent de nombreux points de l'itinéraire.

Il indique de surcroît, que l'enrochement mis en place par le syndicat Mixte d'aménagement des berges sur le passage du Casselouvre a Compeyre a disparu emporté par la crue.

Il informe les membres du Conseil que pour des raisons de sécurité des personnes « le sentier des Banissous » est interdit à toutes sorte de randonnées pédestres, équestres ou VTT. Jusqu'à nouvel ordre.

Il indique que les travaux de restauration de ce chemin ont été entrepris par les randos pisteurs du Conseil Général depuis le 16 octobre.

Avis du Conseil : ***Le Conseil unanime prend acte de cette information.***

Nombre de voix: **Pour :** ***11*** **contre :** **/** **abstention**: **/**

4 – SCHEMA D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – ETUDE NOUVELLE VERSION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'en 2013 nous avions adressé une version établie de notre schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'Agence Régionale de Sécurité Languedoc Roussillon.

Il précise que cette dernière considérant qu'il y avait trop d'imprécisions et de points non abordés qui ne lui permettait pas de juger de la situation actuelle de l'AEP communale, et de nous citer quelques points non traités et/ou peu ou mal abordés, notamment ***(le périmètre – le recensement de l'habitat - la potentialité des ressources - le respect des règles d'aménagement - la propriété foncière - les volumes produits et distribués – la qualité de l'eau - le traitement et la dist****ribution*) ,nous a demandé de faire compléter le dossier par le BET afin de corriger et/ou compléter le dossier et de leur adresser une nouvelle version.

Il indique que la nouvelle version réalisée par le cabinet d'études **« Grontmij environnement & infrastructures »** vient de nous être adressée par l'intermédiaire de M. Yannis Gilbert, chargé de mission au sein du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron qui nous demande de bien vouloir faire remonter nos remarques avant une présentation finale en mairie.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ce dossier afin de déterminer et finaliser cette version.

Avis du Conseil : ***Le Conseil estime que certaines propositions compte tenu du montant des travaux seront difficilement réalisables, néanmoins certaines propositions seront examinées avec attention.***

Nombre de voix: **Pour :** ***11*** **contre :** **/** **abstention**: **/**

5 – FRAIS DE SCOLARITE - ECOLE DE ST GERVAIS ET REGROUPEMENT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que nous venons de recevoir de la Mairie de St Gervais, l'état des frais de scolarité pour l'année **2013/2014** dont le montant global s'élève à **14 942.98€** pour les 13 élèves inscrits, soit **1 149.46€** par élève. (13 élèves).

Il indique, comme nous en avions décidé lors d'un précédent conseil en **2013,** que compte tenu de cette nouvelle dépense, nous ne pourrions pas participer comme les années précédentes aux frais de scolarité du regroupement scolaire à part égale avec les deux autres communes (Castanet le Haut ,Plaisance) et que notre participation se ferait au prorata du nombre d'élèves inscrit pour 2013 /2014 (soit 3 pour l'école de Pabo et 2 pour l'école de Plaisance).

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Avis du Conseil : ***le Conseil approuve la décision de participer au frais de scolarité au prorata du nombre d'élèves inscrits dans ces établissements scolaires.***

Nombre de voix: **Pour :** ***11*** **contre :** **/** **abstention**:

6 – CONGRES NATIONAL DES COMMUNES FORESTIERES A CHAMBERY (SAVOIE)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a répondu favorablement à l'invitation du président de l'association départementale 34 et de l'union régionale des communes forestières, pour participer avec une délégation en compagnie des maires de Castanet le haut et de St Geniès de Varensal au **Congrès de la fédération nationale des communes forestières à Chambéry en Savoie**.

Il précise que le Président de l'union régionale et du département de l'Hérault **M. Francis Cros** Pdt de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc a été élu **Vice-Président de la Fédération nationale des communes forestières.**

Il indique qu'il y a lieu de se réjouir de l'élection du Pdt de notre communauté à un poste important de cette fédération nationale car nous aurons au sein de notre communauté un ardent défenseur de nos forêts communales et de la filière bois.

Il indique d'autre part, concernant notre forêt communale, que l'interruption de la première éclaircie pour des raisons de fortes précipitations pluvieuses ont rendu le débardage des grumes impossible. Les travaux pour terminer cette éclaircie reprendront dès que le temps le permettra. Toutefois il faut noter que la majorité des grumes destiné à la pâte à papier ont été évacuées sur Tarascon.

Il demande aux membres du Conseil de s'exprimer sur ce dossier et de faire part de leurs éventuelles observations.

Avis du Conseil : ***Le Conseil prend acte de cette information.***

Nombre de voix: **Pour :** ***11*** **contre :** **/** **abstention**

7- OM - EMPLACEMENTS DES BACS DANS LE CADRE DU PROJET DE REDEVANCE INCITATIVE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre du projet de redevance incitative que souhaite mettre en place la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc , nous avons été invité à participer à deux voyages d'études, le premier à Limoges dans le limousin, l'autre à Olonzac pour voir comment fonctionne le mode de collecte utilisé par ces communautés qui ont mis en place cette redevance .

Il indique que le type d'équipement qui a été mis en place par la communauté de Communes d'Olonzac est celui qui semble le mieux adapté au type de collecte que nous souhaiterions mettre en place.

Il précise qu'il nous faut donc définir compte tenu des contraintes d'enfouissement, les lieux qui recevront les bacs à ordures ménagères semi-enterrés ainsi que ceux de la collecte sélective pour que les usagers puissent trouver au même endroit de quoi trier et jeter leur poubelle résiduelle.

Il précise qu'à cet effet une carte situant les points de collecte actuels et une proposition d'implantation des lieux de nouveaux conteneurs que nous examinerons ensemble lors d'une réunion avec le président de la commission environnement et l'agent- référent, afin de d'entériner ou modifier ce qui nous est proposé.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Avis du Conseil : ***Le conseil s'interroge sur la nécessité de changer le mode de collecte et de tri actuellement en place. Il précise qu'ils participeront à la réunion proposée par le Pdt de la commission environnement de la com com et de son technicien, qui viennent évoquer la nouvelle implantation des équipements liés à la mise en place de la redevance incitative.***

Nombre de voix: **Pour :** ***11*** **contre :** **/** **abstention**:

8 – C C M H L – PROSPECTION FINANCIERE ET PACTE FINANCIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que lors du dernier bureau communautaire, le président nous a fait une présentation du prochain budget et du pacte financier qu'il envisage de mettre en place pour toute la durée de la mandature.

Il ressort de cet entretien que la prospective proposée démontre bien, que la capacité financière est en équilibre, que les finances communautaires sont saines, et que les propositions qui nous ont été présentées sont de nature à ne pas mettre en péril les finances communautaires.

Cependant, Il y a lieu de noter que compte tenu de la conjoncture, une baisse des dotations de l'ordre de 2.5% affectera le budget communautaire, ce qui oblige à réorganiser le pacte financier élaboré les années précédentes.

En conséquence, il va être proposé lors du prochain conseil communautaire, une modification très sensible du Pacte financier pour les cinq années de la mandature, établi selon la règles des 60 /40 %, à savoir :

- **Suppression** de la dotation de solidarité communautaire annuelle, environ **(13 000€).**
- **Sera remplacé** par une dotation de **60%** pour les projets communautaires (Eclairage public renforcement de réseau, mutualisation des personnels et matériels, prêts d'engin avec personnel, groupement de commandes et d'autre possibilité, à affiner).

- **Maintien des fonds de concours** sur la base d'une dotation de **60%** en investissement qui représente **60 000 €** qui seront disponibles dès le vote du prochain conseil communautaire selon la règle des subventions habituelles qui ne doivent pas dépasser les 80% subventionable. La commune devra abonder à hauteur de 50% de la part communautaire sur les projets communaux présentés.
- **Suppression également,** des indemnités de déplacement des secrétaires de Mairie qui pourront toutefois assister aux séances du Conseil communautaire si elles le souhaitent.
- **Il indique que** le 6 novembre une réunion communautaire qui réunira tous les délégués, aura lieu pour les informer et obtenir leur avis sur les nouvelles dispositions de ce nouveau pacte financier.

Avis du Conseil : ***Le Conseil prend acte des informations édictées ci-dessus.***

Nombre de voix: **Pour :** ***11*** **contre :** **/** **abstention**: **/**

9 – OPAH – PRESENTATION DIAGNOSTIC DE L'ETUDE PREALABLE A L'OPAH

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de l'étude pré opérationnelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), une réunion de présentation du diagnostic de l'étude préalable à l'OPAH aura lieu à Vialavert le bez(Tarn), siège de la communauté de communes « Sidobre val d'Agoût » **le 3 novembre 2014 à 10h**

Il indique que le document est consultable http://dl.free.fr/nKFOafKtI

Il indique également, qu'en parallèle de cette réunion, le cabinet d'études souhaite illustrer l'étude par des exemples concrets avec des simulations sur des logements.

Il précise qu'à ce jour un administré de notre commune en la personne de Sébastien Alliès envisage des travaux d'amélioration de son habitat. Si d'autres personnes sont intéressées elles sont priées de prendre contact avec la mairie.

Il indique que sera programmée une journée de visites à domicile (propriétaire occupant ayant des travaux d'économie d'énergie à réaliser ou des travaux d'adaptation de son logement ; et/ou des propriétaires bailleurs ayant gros travaux de remise en état).

Il indique que ces visites pourraient avoir lieu le 19 novembre car ils se déplacent sur notre territoire pour une réunion avec les partenaires.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir débattre sur ce dossier.

Avis du Conseil : ***Le Conseil estime que la majorité des personnes susceptibles d'être éligibles à cette opération se sont peu manifestés. Une information plus détaillée devra être envisagée.***

Nombre de voix: **Pour :** ***11*** **contre :** **/** **abstention**: **/**

10 - 17/18 SEPT 2014 - CATASTROPHE NATURELLE AFFECTANT LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite aux évènement pluvieux qui oà,nt affectés notre communeeles17 et 18 septembre 2014 des dossier ont été sollicités pour permettre la constitution de dossier permettant d'obtenir des aides pour nous aider à les restaurer.

Il rappelle qu'une première estimation des travaux faisant état de l'état de dégradations a été réalisée par l'Agence Départementale de l'Hérault et le coût du montant de ces restaurations est tellement élevé que nous ne serons pas en capacité de tous les financer **(250.000 €).**

Il propose donc aux membres du conseil d'envisager la restauration de la voirie communale et des chemins ruraux les plus affectés par ces intempéries pour un montant TTC d'environ **30 000 €** de travaux.

Il demande aux membres du Conseil afin de nous aider à financer ces travaux, l'autorisation de solliciter les services de l'Etat au titre de la **DTER** ainsi que **les Conseils Généraux et régionaux** voir même les parlementaires de notre région.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et d'en délibérer.

Avis du Conseil : ***Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.***

Nombre de voix: **Pour :** ***11*** **contre :** **/** **abstention**: **/**

11 – CFMEL – PROGRAMME DES REUNION DE SECTEUR 4ème trimestre 2014

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la parution du calendrier du « **C**entre de **F**ormation des **M**aires et des **E**lus **L**ocaux » dont une session aura lieu **le Jeudi 4 décembre à Graissessac de**

9h15 -17h ,avec pour thème **« La Communication externe des communes et EPCI :Comment faire connaitre son action à la population ».**

Les élu(e)s intéressé (e)s pour participer à cette réunion se feront inscrire en mairie dans les meilleurs délais.

Avis du Conseil : ***Le conseil prend acte de l'info.***

Nombre de voix: **Pour :** ***11*** **contre :** **/** **abstention**: **/**

12 – SITE MAJEUR MASSIF DU CAROUX ESPINOUSE COOPERATION LEADER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en ce qui concerne le projet de « **site majeur »** que porte le « Pays haut Languedoc et vignobles » et qui envisage d'intégrer le massif du Caroux et notre commune dans le site majeur, il est projeté, avec Hautes Terres d'Oc et la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc de s'intéresser à ce dossier afin d'en cerner les tenants et les aboutissants.

Il indique que des échanges auront lieu entre Pays Haut-Languedoc et Vignobles, Hautes Terres d'Oc, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc et la commune de Rosis, pour évoquer au cours d'une prochaine rencontre, la ligne « coopération LEADER « à propos du Massif du Caroux.

Il indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu de s'intéresser à ce projet qui est de nature à développer économiquement et promouvoir cette zone.

Il précise qu'il rendra compte de cet entretien afin de prendre ensemble les décisions qui s'imposent en la matière.

Avis du Conseil : ***Le Conseil prend acte de l'information et attend des informations complémentaires.***

Nombre de voix: **Pour :** ***11*** **contre :** **/** **abstention**:

13 - CHAUDIERE BOIS DE DOUCH – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que nous avons des difficultés pour financer notre chaudière bois la région Languedoc Roussillon ne nous à toujours pas aidé sur ce dossier.

Il indique qu'il y a donc lieu de solliciter la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc dans le cadre des fonds de concours récemment mis en place pour nous aider à acquérir cet équipement de nature à lutter contre la maitrise d'énergie.

Il indique que le plan de financement de cet équipement d'un montant de **12 537,55€ HT** soit 15 045,06€ TTC, a déjà bénéficié d'une notification de subvention du Conseil Général et de l'Etat à hauteur de 20% chacun.

Il demande aux membres du Conseil l'autorisation de solliciter « **les fonds de concours »** de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc à hauteur de 20% Du montant subventionable soit **3 250€** environ, la commune financera le delta restant, plus la TVA.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager la dépense nécessaire à ce projet qui viendra en complément des Fonds de concours et des subventions déjà notifiées.

Avis du Conseil : ***Le Conseil approuve et adopte la proposition du maire de solliciter les Fonds de concours pour aider à financer ce projet.***

Nombre de voix: **Pour :** ***11*** **contre :** **/** **abstention**:

14 - LA COMMUNE LAUREATE DU CONCOURS « NOS MOULINS ONT DE L'AVENIR »

Monsieur le Maire est très heureux d'annoncer aux membres du Conseil que la Fondation du patrimoine, la Fédération des Moulins de France et la Fédération des associations de sauvegarde des moulins viennent de m'annoncer que nous sommes lauréats du prix ***"Nos Moulins ont de l'avenir".***

Il indique que ce Jury qui s'est réuni le 20 octobre dernier, nous a décerné le **1er prix de ce concours**, dont le montant s'élève à **5 000 €** .Ce prix national, vient récompenser notre projet de restauration et valorisation autour du « **moulin de Lafage ».**

Il précise que ce prix lui sera remis à l'occasion du **Congrès des Maires de France à Paris** le **mercredi 26 novembre prochain à 14h30** sur le stand de la Fondation du patrimoine (emplacement H13, pavillon 2A).

Avis du Conseil : ***Le Conseil félicite tous ceux qui ont contribué à l'obtention de cette distinction.***

Nombre de voix: Pour : *11* contre : / abstention:

15 – REFUGE MARCEL CEBE – TRAVAUX D'ISOLATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux d'isolation du refuge Marcel Cèbe ne sont toujours pas terminés , ce qui entravent grandement l'utilisation de cet hébergement et retardent la visite de la commission de sécurité pour autoriser son utilisation.

Il propose donc aux membres du conseil qui peuvent se libérer y compris le Maire, de donner un coup de main à l'employé communal pour terminer l'isolation de la structure. Si les conseillers sont intéressés et sont d'accord, un planning des travaux sera alors établi.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition.

Avis du Conseil : ***Le Conseil unanime émet un avis favorable à cette proposition ou seuls peuvent répondre ceux qui n'ont pas d'emploi régulier .Il invite le Maire à établir un planning des travaux.***

Nombre de voix : Pour : *11* contre : / abstention:

16 - FIXATION DU TAUX DE LA TAXE COMMUNALE D ' AMENAGEMENT

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la réforme de la fiscalité de l'urbanisme est entrée en vigueur le 1er mars 2012, en instituant la Taxe d'Aménagement (TA).

Il précise, Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-14, que La TA est applicable aux constructions et à certains aménagements. Composée de trois parts : communale ou intercommunale, départementale et régionale, elle se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE) et aux taxes additionnelles : taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), et de la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS).

Il indique que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire.

Il propose au Conseil Municipal de renouveler la taxe d'aménagement et de voter un taux de taxe de **3 %** pour tout le territoire communal.

Il indique que cette taxe permettra la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire en raison de l'importance des nouvelles constructions (article L.331-15 du Code de l'Urbanisme.

Il propose donc aux membres du conseil de bien vouloir renouveler la Taxe d'aménagement pour la durée d'un an renouvelable.

Avis du Conseil : ***Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire de renouveler la taxe d'aménagement pour la durée d'un an renouvelable.***

Nombre de voix: Pour : *11* contre : / abstention:

17 - PNRHL - DISPOSITIF D'AIDE AUX MANIFESTATIONS ECO-RESPONSABLES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que depuis de nombreuses années le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc apporte une aide aux manifestations locales.

Il indique qu'il lui appartient d'informer les associations de ce dispositif mis en place par le Parc Naturel et qu'il y a lieu de transmettre leurs éventuelles demandes avant le 31 décembre 2014.

Un dossier type est téléchargeable sur le site internet du parc est mis à la disposition de tous.

Il propose que la commune postule au titre de la journée pains et du patrimoine Meulier qui aura lieu cet été à une date non encore fixée.

Avis du Conseil : ***Le conseil unanime prend acte de l'information et émet un avis favorable au dépôt d'un dossier pour la journée du Pain.***

Nombre de voix: Pour : *11* contre : / abstention:

18- PONT VIEUX – ATTRIBUTION D'UNE AIDE COMPLEMENTAIRE DE LA REGION LR

Monsieur le Maire a le plaisir de vous annoncer que l'aide de la **Région LR** que nous attendions pour nous aider à financer la deuxième tranche de travaux du pont vieux d'Andabre vient de nous être notifiée.

Il indique que cette subvention d'un montant de **20 088,00 €** vient clôturer les autres subventions déjà notifiées qui s'élève désormais à **90 220 €** soit **80%** du montant subventionable de cette deuxième tranche de travaux qui est de **113 000 €**

Il indique que le delta restant à charge de la commune TVA comprise est de **30 308€** que nous allons devoir financer.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Avis du Conseil : ***Le Conseil se réjouit de cette notification de subvention tant attendue.***

Nombre de voix: Pour : *11* contre : / abstention :

19 – CNRACL - LE CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE GARANTISSANT LES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de nous adresser le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de l'Hérault et qui nous informe, qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires.

Il précise que le contrat souscrit à la CNRACL garantit le remboursement des salaires lors de maladie ou accident du travail des employés CNRACL.

Il propose aux membres du conseil de bien vouloir renouveler ce contrat d'assurance

Avis du Conseil : ***Le Conseil municipal émet un avis favorable au renouvellement de ce contrat d'assurance.***

Nombre de voix: Pour : *11* contre : / abstention :

20 – INFO - PROPOSE OFFRE PUBLICITAIRE SUR ECRAN A INTERMARCHE.

Monsieur le maire informe les membres du conseil du contact qu'en l'absence du Maire , Anne Maurel a eu avec Mr Sambat Publicitaire, qui nous à fait une offre publicitaire pour la parution de spots publicitaires sur écran dans une grande surface (Intermarché de Villemagne),qu'Anne va développer devant vous .

Il précise toutefois quelques éléments concernant notamment le coût global de cette opération ;

- 2**90 euros HT:** frais techniques comprenant 3 diaporamas ou films avec ou sans bandeau qu'il réalise lui-même avec nos vœux. Plus d'autres infos.
- **95 euros par mois HT** (calculé selon le nombre de passages en caisse soit une base de 1800 passages pour Intermarché) : 60 passages de 20s par jour. Plus d'autres infos,
- contrat de un an obligatoire.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition qu'il trouve certes intéressante, mais qui au final, représente un coût global de près de **1 800€ TTC.**

Avis du Conseil : ***Le Conseil, bien qu'il trouve cette proposition intéressante, estime compte tenu du coût de cette prestation qu'il n'y a pas de sujet d'actualité pertinent à valoriser sur notre commune toute une année et propose d'y réfléchir pour l'avenir.***

Nombre de voix: Pour : *11* contre : / abstention :

21 – LE POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET AUTRES INFOS COMMUNALES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que :

- **Les travaux de construction** de la toiture de la maison « Selfa à la Combe d'Andabre sont terminés. Cette habitation fait actuellement l'objet d'une étude architecturelle pour l'aménager.
- **Les travaux de remise** en état de toute la toiture du presbytère est en cours. Il est à noter que la charpente présente des déficiences qui nous oblige à changer certains éléments et à les financer.
- **Le dossier pour concourir** au concours ***« nos moulins ont de l'avenir »*** a été adressé dans les délais prescrits à l'organisme organisateur qui est « la Fondation du Patrimoine ».
- **La commune continue de restaurer** sur ces fonds propres la voirie communale particulièrement impactée par les intempéries du 17 et18 septembre. (Gorge d'Héric - La Palisse- la Combe du Luc – Lafage - la route du Fajas).
- **Les travaux de remblaiement du chemin de la Combe de Luc** avec du remblai de la carrière Granier ont été effectués. Le transport a été assuré avec les camions de combes(Moïse) et Rosis(Fabrice) .L'engin de TP nécessaire à ce remblaiement a été assuré par l'entreprise Roger.
- **Les travaux de remise à niveau** des bouches à clé sur le réseau AEP de Rosis viennent d'être réalisés. Le branchement d'un tuyau reliant la source qui alimente de Bassin de .M Salles pour desservir son jardin et alimenter le bassin communal en période estivale a été réalisé.

Avis du Conseil : ***Le Conseil prend acte de l'information.***

Nombre de voix: **Pour :** ***11*** **contre :** **/** **abstention**: **/**

22 - CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'à l'occasion **du 100 ème anniversaire de** la 1ère guerre mondiale de 1914 -1918 un hommage particulier sera rendu à tous ceux qui ont combattu pour la liberté de la France.

Il précise que désormais, le 11 novembre célèbre à la fois l'anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à **tous les morts pour la France**.

Il indique qu'à **Douch,** un dépôt de gerbe aura lieu à la stèle Bir-Hakeim **le mardi 11 novembre à 10h00.**

Il précise qu'en ce qui concerne **Andabre,** la cérémonie aura lieu **le mardi 11 novembre à 11h30** avec dépôt de gerbe.

L'ensemble de la population est cordialement invité à participer à cette cérémonie de l'armistice du 11 novembre 1918. Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie.

Il demande donc aux membres du conseil, l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à l'acquisition des gerbes.

Avis du Conseil : ***Le conseil prend acte de l'information***

Nombre de voix: **Pour :** ***11*** **contre :** **/** **abstention**:

23 – FETE DE FIN D'ANNEE – VŒUX DE LA MUNICIPALITE 2015

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, il sera procédé à l'illumination des enseignes lumineuses (aux environs du 15 décembre) ainsi qu'à l'installation de sapins de Noël aux emplacements habituels.

Il précise que les sapins seront prélevés, dans la mesure du possible, dans la forêt communale.

Il propose en outre, comme tous les ans, d'offrir à nos administrés, à partir de **l'âge de 60 ans, ainsi qu'au personnel communal,** un coffret garni pour les personnes seules, un coffret garni diffèrent pour les couples, assortis d'une bouteille de vin de pays. Il en sera de même pour les employés communaux.

Il demande aux membres du Conseil l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à l'acquisition de ces cadeaux de fin d'année.

Il indique par ailleurs, que les illuminations des enseignes lumineuses pour les fêtes de noël et du jour de l'an auront lieu à partir du 15 décembre.

Avis du Conseil : ***Le Conseil prend acte de l'information.***

Nombre de voix: **Pour :** ***11*** **contre :** **/** **abstention**:

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en 2012, en partenariat avec le Mouvement Rural de l'Hérault, la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc a accueilli **TOTAL FESTUM,** opération de la région Languedoc-Roussillon qui vise à promouvoir la langue et la culture Occitane sous diverses formes.

Après le cœur d'Hérault en 2013 et le Pic St Loup en 2014, **le Mouvement Rural de l'Hérault** propose de revenir sur notre territoire pour l'édition 2015.

Afin d'en discuter et d'étudier ensemble les diverses pistes envisagées pour ce projet, nous sommes invités à participer à une réunion qui se déroulera **VENDREDI 07 NOVEMBRE à 18h30 à la Communauté de Communes à la Salvetat sur Agoût** ou toutes les informations liées à ce projet nous serons présentées par M. Bertrand FRITSCH du Mouvement rural de l'Hérault. (bertrand.fritsch@mouvement-rural.fr ou 06 38 49 88 20). Il souhaite qu'un(e) conseiller(ère) municipal l'assiste à cette réunion.

Avis du Conseil : ***Le Conseil trouve cette proposition très intéressante et propose que Magali Cazals conseillère municipale participe à la réunion avec le Maire.***

Nombre de voix: Pour : *11* contre : / abstention:

http://rosis-languedoc.fr/wp-content/uploads/2014/11/conseil-municipal-novembre-2014.pdf

Douch. : Journée du Pain et du patrimoine meunier à Lafage et Douch qui devra revêtir cette année une solennité toute particulière compte tenu des deux distinctions qui viennent d'être décernée au Moulin de la Fage.

Monsieur le Maire propose l'agenda des vœux de la communauté de Communes et de la commune.

- **La Salvetat s /Agoût, « salle des fêtes » le 16 Janvier 2015 « apéritif dînatoire »**
- **Andabre**, « **salle polyvalente »**,**le vendredi 23 janvier 2015 à 18h 30** « **apéritif dînatoire »** pour tous les administrés.
- **Douch, « refuge Marcel Cèbe », le samedi 24 janvier 2015 15h 00** « **goûter festif »** pour les administrés de l'ancienne 2ème section. (Les Cambauts – Madale - Rosis- les Avels – Rogainard - Le Gioulet- La Matte- la Fage - Le Cabaret - Perpignan de la Grave –Douch).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à h
Tous les points de la séance ont été adoptés à la majorité.

La date de la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 1er décembre 2014.

Jacques MENDES
Maire de ROSIS
Adresse mail domicile: ad.jacq.mendes@orange.fr
Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr
Tel. bureau: 04-67-23-60-73 **mobile:** 06-48-28-47-19
site internet: http://www.rosis-languedoc.com